Bureau de l’OIM MAROC

|  |
| --- |
| **Appel à manifestation d’intérêt** |

1 ***Calendrier***

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro de référence de l’appel à manifestation d’intérêt** | OIM/RBT/RFQ/2025/04 |
| **Titre du projet**  | Appui à l’intégration des migrants par la municipalité d’Agadir |
| **Date de publication** | 18 juin 2025 |
| **Date limite de dépôt des candidatures** | 06 juillet 2025 |
| **Date de début de la mise en œuvre** | 15 juillet 2025 |

2 ***Site(s)***

Région de Souss Massa

3 ***Secteur(s) et domaine(s) de spécialisation***

**Renforcer la scolarisation et l’intégration des enfants migrants dans le dispositif éducatif à travers la sensibilisation et la promotion des outils d’accompagnement dans les trois préfectures.**

4 ***Entité à l’origine de la publication***

**OIM MAROC**, 11 rue Aït Ourir « Pinède », Souissi, Rabat – Maroc Site web : https://morocco.iom.int

5 ***Contexte dans lequel s’inscrit le projet***

En tant qu’organisation internationale établie en 1951, l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) est attachée au principe qu’une gestion humaine et ordonnée des migrations bénéficie aux migrants et à la société. L’OIM reconnait que dans certains contextes, il peut être bénéfique de travailler avec un bénéficiaire d’une subvention lors d’intervention au niveau local. En travaillant de manière conjointe et mutuellement bénéfique, l’OIM et ses bénéficiaires de subventions peuvent maximiser l’utilisation de leurs ressources et expériences afin d’avoir un plus grand impact.

L’Organisation internationale pour les migrations (OIM) au Maroc a ouvert sa mission à Rabat en 2007, suite à l’entrée en vigueur de l’accord de siège entre le Royaume du Maroc et l’OIM en juillet 2006. Conformément au principe global de l’OIM que la migration humaine et ordonnée bénéficie aux migrants et à la société, la stratégie globale de l’OIM Maroc vise à soutenir le gouvernement du Royaume du Maroc et les acteurs concernés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d’Immigration et d’Asile (SNIA).

En 2020, le Maroc a accueilli, selon le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 102 400 migrant.e.s internationaux. Les flux migratoires au Maroc sont mixtes comprenant des migrant.e.s en situation régulière, des migrant.e.s en situation irrégulière, des demandeurs d’asile et des réfugié.e.s. Parmi ceci, des personnes sont plus exposées aux risques de l’immigration irrégulière notamment les femmes seules ou avec enfants, les enfants non accompagnés.e.s ou séparé.e.s, les personnes en situation de handicap. Malgré les efforts considérables déployés par le Maroc pour gérer humainement les flux migratoires et le soutien de l'OIM établi par le Cadre de coordination entre le gouvernement marocain et les agences des Nations Unies, les migrant.e.s en situation administrative irrégulière sont toujours confrontés à de nombreux défis, à savoir l'accès à la santé, à l'assistance juridique, à l'éducation, au logement et aux besoins fondamentaux. Les vulnérabilités de ces populations persistent encore en raison des conditions socio-économiques souvent moins avantageuse et d’une faible implication des communautés dans les réponses fournies.

C’est dans le cadre de la territorialisation de la SNIA que la région du Souss-Massa s’est engagée pour optimiser les opportunités qu’offre la migration. Avec plus de 14 000 personnes étrangères recensées en 2024[[1]](#footnote-2), la région est particulièrement attractive tant pour les investisseurs, les étudiants étrangers que pour les travailleurs. Ces migrants qui trouvent dans le secteur agricole, le commerce et les services des opportunités d’emplois et de bénéfice.

Les autorités locales sont également fortement impliquées dans la gouvernance des migrations, considérées comme un levier de développement : le Plan de Développement régional (PDR) et des Plans d’Action Communaux intègrent désormais la thématique migratoire. Certaines administrations et services publics disposent dans leur majorité d’un.e point focal.e Migration et ont bénéficié de multiples renforcements de capacité sur le sujet. A cela s’ajoute une société civile dynamique et bien structurée, impliquée auprès des communautés migrantes, afin de leur assurer des conditions de vie dignes. Malgré ces efforts, l’application des mesures soutenant l’intégration des communautés migrantes reste confrontée à de nombreux défis sur le terrain.

C’est dans ce contexte que l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) Maroc met en œuvre en partenariat avec le Conseil Communal de la ville d’Agadir, le projet **« Appui à l’intégration des migrants par la municipalité d’Agadir » financé par les fonds de l'OIM pour le développement**. Le projet vise à appuyer les efforts du Conseil Communal de la ville d’Agadir et les acteurs locaux compétents à répondre aux exigences que pose l’intégration des migrants dans la ville d’Agadir et les communes avoisinantes, grâce à une approche fondée sur des éléments factuels et associant l’ensemble de la société civile.

1. ***Résultats escomptés***

**Résultat attendu 1.2 :**

Des initiatives pilotes d’intégration des migrants, **portées par les communautés et soutenues par les autorités locales**, sont mises en œuvre dans la ville d’Agadir et les zones avoisinantes.

En s’appuyant sur l’identification initiale des lacunes et des défis entravant l’intégration des migrants à Agadir et les zones avoisinantes, des initiatives pilotes concrètes seront sélectionnées et mises en œuvre au sein de la région Souss Massa. Ces initiatives s’appuieront sur les résultats de l’**outil de diagnostic urbain (UDT)**, qui seront présentés à l’ensemble des parties prenantes afin d’identifier les champs d’intervention prioritaires. Les services municipaux en charge des questions migratoires pourront ainsi mieux répondre aux défis identifiés et offrir un appui plus adapté aux migrants.

**Objectif spécifique**

Les deux projetsvisent à appuyer les efforts du Conseil Communal de la ville d’Agadir et les acteurs locaux compétents à répondre aux exigences que pose l’intégration des migrants dans la ville d’Agadir et les communes avoisinantes, grâce à une approche fondée sur des éléments factuels et associant l’ensemble de la société civile.

**Objet des prestations demandée**

### Renforcer la scolarisation et l’intégration des enfants migrants dans le dispositif éducatif à travers la sensibilisation des parents et la promotion des outils d’accompagnement dans les trois préfectures.

Le présent partenariat s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet ci-dessus cité. Le but du partenariat est de contribuer à améliorer l’intégration des migrants en situation de vulnérabilité.

Pour cela le projet renforcera :

* L’accès à une information factuelle pour soutenir l’enrôlement et l’inscription des enfants migrants dans les établissements.

**Une intervention en deux axes :**

* **1/** **La sensibilisation des parents migrants** sur l’importance de l’intégration de leurs enfants dans le dispositif éducatif (notamment dans les territoires où de nombreux migrants résident).
* La sensibilisation des enseignants aux enjeux de la migration et à la diversité culturelle au sein des établissements scolaires.
* Organisation des sessions de projections de films et des concours artistiques pour sensibiliser les élèves à la diversité culturelle et promouvoir la tolérance.
* Sensibilisation des établissements au cadre institutionnel et aux dispositifs d’intégration existants au niveau national.
* **2/** **La promotion des outils d’accompagnement** au sein des Directions provinciales peut favoriser l’intégration des enfants migrants dans le système éducatif (notamment dans les préfectures d’Inezgane-Aït Melloul et de Chtouka Aït Baha).

L’organisation bénéficiaire devra adopter une approche intégrée et holistique et assurer l'accès aux services ci-dessus mentionnés, au travers de son personnel et/ou par référencement dans la mesure des possibilités existantes.

**Modalités de mise en œuvre**

|  |  |
| --- | --- |
| **Localisation(s)** | Dans l’ensemble des trois préfectures où sont concentrées d’importantes communautés migrantes, avec un accent sur les préfectures d’Inezgane-Aït Melloul et de Chtouka Aït Baha concernant les outils d’accompagnement |
| **Impact attendu**  | Baisse significative du nombre d’enfants migrants impliqués dans des activités de survie ou victimes d’exploitation (mendicité, travail forcé, etc.). |
| **Institution(s) impliquée(s)** | * Directions provinciales de l’éducation
* Collectivités locales (communes concernées)
 |
| **Rôle de l’institution** | * Soutenir l’initiative,
* Mettre en place des formations de formateur.trices,
* Assurer l’accompagnement des professionnels de l’éducation.
* Mobilisation des acteurs
 |
| **Ressources mises à disposition par l’institution** | * Mise à disposition de locaux
* Mise à disposition d’expert.e.s
* Subventions
 |
| **Mécanisme de coordination entre acteurs** | * Organisations de rencontres ponctuelles
* Visites de terrain conjointes (ONG, communes et Directions provinciales)
 |
| **Indicateurs de mesure de progrès**  | * Statistiques du nombre d’enfants scolarisés dans les territoires concernés,
* Témoignages qualitatifs sur le sentiment d’intégration,
* Evaluation de niveaux (avant/après).
 |

7 ***Budget indicatif***

L’OIM accepte d’apporter une aide financière au partenaire d’implémentation pour la mise en œuvre des activités dans le contexte du projet « Appui à l’intégration des migrants par la municipalité d’Agadir » financé par les fonds de l'OIM pour le développement » », **à hauteur de 539614.00 MAD cinq cent trente-neuf mille six cent quatorze dirhams. Le projet sera mis en place pour une période de neuf (9) mois.**

8 ***Autres informations***

**Ressources humaines et financières**

L'organisation bénéficiaire assurera, dès la signature du contrat, la mise à disposition du personnel ci-après dédié au suivi technique et financier pendant toute la durée de ce projet tel que stipulé au point 2. Ce personnel pourra être budgétisé dans le cadre du contrat. L’OIM évaluera pour chaque nouveau recrutement le besoin de s’impliquer pendant le processus d’embauche du nouveau personnel. Il est demandé aux associations de fournir une copie de la fiche anthropométrique de chaque personne impliquée dans l’exécution du projet.

**Durée et livrables**

Le partenaire devra :

* Se rendre disponible pour des réunions de suivi mensuelle (présentielle ou par téléphone afin de faire suivi des activités et de l’état d’avancement du projet).
* Envoyer régulièrement une base des données des bénéficiaires sur les services offerts chaque début de mois.
* Envoyer des rapports descriptif et financier intérimaires et finaux dont la fréquence sera déterminée entre l’OIM et le partenaire.

Ces rapports devront comprendre :

* Le nombre de migrant(e)s ventilé par âge, par sexe, par nationalité et par type d’assistance reçue. Un model que le partenaire sera invité à remplir, sera partagé par l’OIM.
* Un compte-rendu détaillé sur les services effectués avec le nombre de bénéficiaires ventilé par sexe, nationalité, âge.
* Un rapport financier détaillée avec les justificatifs requis, tel qu’il sera précisé dans la convention. L’OIM s’engage à fournir un guide financier au partenaire afin qu’il puisse être guidé et respecter les règles financières de l’OIM.

**Méthodologie**

La méthodologie proposée par l'organisation bénéficiaire pour la réalisation des prestations demandées mettra en avant les modalités d’accueil, d’entretiens, d’évaluation, d’accompagnement, d’orientation et d’assistance aux personnes ciblées lors des interventions de l’organisation sur le terrain ou dans ses locaux ou orienté par ses partenaires. Elle devrait en outre inclure :

* Une collecte de données et d'informations sur la vulnérabilité, l’état général et le type de services fourni.
* Des entretiens avec les migrants(e)s pour évaluer le niveau de vulnérabilité et décider de l’assistance humanitaire et/ou médicale nécessaire.

La méthodologie proposée est donnée à titre indicatif. L’organisation bénéficiaire est encouragée à l'adapter en fonction de sa propre approche et méthodologie **et à proposer des idées innovantes.**

**Critères d’éligibilité**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Libellé** | **Description** | **Pondération** |
| Importance de la proposition en vue d’atteindre les résultats escomptés | * Importance de la proposition en vue d’atteindre les résultats escomptés ;
* Expertise en matière de budgétisation, de communication, de négociation et de participation ;
* Expertise et expérience en matière d’élaboration et d’exécution de programmes de formation et de renforcement des capacités à l’intention des organisations de la société civile et des institutions publiques ;
* Adéquation et clarté du budget proposé (y compris la contribution du partenaire potentiel)
* Expertise et expérience techniques pertinentes en matière de collaboration avec un éventail de parties prenantes aux niveaux national et local aux fins de l’adoption d’une approche intersectorielle tenant compte des jeunes ;
* Expérience de l’application des principes relatifs aux droits, tels que l’inclusion, l’égalité, la responsabilité, la participation et l’universalité.
 | 60 |
| Viabilité de l’intervention | * Expérience en matière de partenariat avec des institutions clés œuvrant dans le domaine
* Expérience, présence et relations avec la communauté aux niveaux national et local ; capacités de gestion ; viabilité de l’intervention.
 | 20 |
| Autres | * Potentiel de reproduction et d’application à plus grande échelle ;
* Capacité de prise en considération systématique des questions de genre dans le cadre de la mise en œuvre des programmes ;
* Approche novatrice ;
* Capacité avérée de gestion financière des projets ;
* Bonne connaissance du contexte politique et social au Maroc
 | 20 |

Les types suivants de l’acteur seront éligibles à un soutien financier : les organisations gouvernementales et les organisations de la société civile officiellement enregistrées et légalement établies selon le droit national au niveau local, national et régional avec une expérience consolidée et prouvée dans leur domaine de travail.

9 ***Critères de sélection***

10. ***Pièces jointes***

|  |  |
| --- | --- |
| **Description** |  |
| ANNEXE A – Liste de vérification des références des partenaires d’exécution | Page 7 de ce document |
| ANNEXE B – Modèle de note conceptuelle |  |

L’OIM se réserve le droit d’annuler des activités planifiées ou d’en définir de nouvelles, et d’en réduire ou d’en élargir la portée. Les partenaires d’exécution retenus doivent se tenir prêts à établir un budget détaillé fondé sur leur proposition dans un délai de deux semaines après avoir reçu l’avis de sélection de l’OIM.

Pour des raisons de confidentialité, l’OIM se réserve le droit de ne pas divulguer d’informations précises concernant la décision prise par son bureau.

L’OIM se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute manifestation d’intérêt, et d’annuler le processus de sélection ou de rejeter toutes les expressions d’intérêt à tout moment, sans engager sa responsabilité auprès des partenaires d’exécution concernés.

Pour de plus amples informations, veuillez écrire à l’adresse suivante : ydesveaux@iom.int et hhasnaoui@iom.int

**Directives relatives à la soumission des manifestations d’intérêt**

Le présent document renferme les instructions relatives à la constitution et à la soumission des dossiers de candidature, y compris de l’annexe A (informations relatives aux partenaires d’exécution).

1. Il est demandé de répondre à l’appel à manifestation d’intérêt par courriel à l’adresse suivante, moroccoprocurement@iom.int
2. Une description détaillée de la manière dont les compétences, l’expérience, les connaissances et l’expertise des partenaires d’exécution répondent aux exigences énoncées dans l’appel à manifestation d’intérêt publié par l’OIM devra être fournie.
3. Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :
	1. une lettre d’accompagnement ;
	2. les documents demandés dans l’appel à manifestation d’intérêt
	3. tout autre document pertinent.
4. Il est possible de modifier ou de retirer les candidatures par écrit, avant la date limite indiquée dans l’appel à manifestation d’intérêt. Passé ce délai, les candidatures ne pourront plus être modifiées ou retirées.
5. Les coûts relatifs à la constitution et à la soumission du dossier de candidature sont à la charge du partenaire d’exécution et l’OIM ne peut en aucun cas être tenue responsable des frais engagés.
6. Les partenaires peuvent signaler des cas de fraude, de corruption et de manquement sur la plateforme Nous sommes tous concernés ([We Are All In](https://weareallin.iom.int/fr)) de l’OIM.
7. Toute information communiquée par écrit ou oralement aux partenaires d’exécution dans le cadre de cet appel à manifestation d’intérêt doit être considérée comme confidentielle. Ceux-ci ne doivent pas partager ou évoquer ces informations avec un tiers sans l’approbation écrite préalable de l’OIM. Cette obligation subsiste après l’achèvement du processus de sélection, que la candidature du partenaire d’exécution ait été retenue ou non.
8. L’OIM traitera toutes les informations (ou les informations libellées comme exclusives, sensibles ou financières) communiquées par les partenaires d’exécution de manière confidentielle, et les données à caractère personnel seront traitées dans le respect des principes relatifs à la protection des données.
9. En soumettant leur candidature, les partenaires d’exécution autorisent l’OIM à partager des informations avec les personnes qui doivent en avoir connaissance aux fins de l’évaluation de la proposition et du traitement du dossier.
10. En soumettant leur candidature ou une manifestation d’intérêt, les candidats confirment leur adhésion à la déclaration de conformité de l’OIM reproduite dans le formulaire prévu à cet effet et accusent réception de la liste des pratiques interdites (pièce jointe).
11. L’OIM se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute candidature, d’annuler le processus et de rejeter toutes les candidatures, à tout moment, sans engager sa responsabilité auprès des partenaires d’exécution concernés, et sans obligation de les informer du motif de sa décision.

ANNEXE A - **LISTE DE VÉRIFICATION DES RÉFÉRENCES DES PARTENAIRES D’EXÉCUTION**

Les informations ci-après doivent figurer dans la réponse à l’appel à manifestation d’intérêt publié par l’OIM.

**TABLEAU 1 – PRINCIPALE EXPÉRIENCE EN TANT QUE PARTENAIRE D’EXÉCUTION AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (format libre)**

• Début (mois/année)

• Fin (mois/année)

• Donateur/partenaire chef de file

• Description des projets

• Montant du contrat

Remarques (veuillez fournir des pièces justificatives)

**TABLEAU 2 – EXPÉRIENCE SIMILAIRE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (format libre)**

• Année

• Donateur/partenaire chef de file

• Description des projets

• Montant du contrat

• Remarques (veuillez fournir des pièces justificatives\*)

**TABLEAU 3 – LISTE DES PRINCIPAUX MEMBRES DU PERSONNEL (format libre)**

• Nom

• Fonction et qualifications

• Nombre d’années d’expérience

Veuillez fournir un organigramme ainsi qu’un CV détaillé des membres clés de la direction et du personnel de l’organisation.

**TABLEAU 4 – AUTRES INFORMATIONS (format libre)**

Outre les informations demandées, les partenaires d’exécution peuvent joindre tout autre document pertinent.

 Bureau de l’OIM MAROC

Numéro de référence de l’appel à manifestation d’intérêt de l’OIM : OIM/RBT/RFQ/2024/10

Je soussigné(e) déclare que les informations renseignées dans le présent formulaire sont exactes et que tout changement éventuel sera notifié dans les meilleurs délais :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Signature)

Nom :

Titre :

Date :

1. [Haut Commissariat au Plan, Recensement général de la Population et de l’Habitat 2024](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiSsIiy7qSMAxUZSvEDHV3gBIsQFnoECBYQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.hcp.ma%2Fregion-agadir%2Fdocs%2Fdocs%2FRGPH2024-Population%2520legale-01-11-2024-22h%2520-%2520SOUSS%2520MASSA%2520VF.xlsx&usg=AOvVaw2sEXvltGWTOXfK_pAQR2GD&opi=89978449) [↑](#footnote-ref-2)